

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-203

OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2026

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	4

Votants	86
Abstention	1
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	7

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :

Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Budget principal – Décision modificative (DM) n°1 de l'exercice 2026

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2026-24 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 17 février 2026,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2026-128 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 19 mai 2026,

VU le document budgétaire réglementaire M57 annexé,

VU l'avis de la commission Finances, Administration Générale en date du 14 octobre 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2026 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement	3 251 870,22 €
* Section d'investissement	3 794 009,00 €
Total Décision modificative (DM) n° 1	7 045 879,22 €

ARTICLE 2 :

APPROUVE le versement des nouvelles subventions inscrites et figurant dans l'état de répartition des crédits de subvention (en annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2026 comme suit :

Nature 657341

Annulation subvention 2026 à la ville de Bry pour projet de baignade éphémère..... - 15 000,00 €

Nature 65748

Nouvelle subvention 2026 à Mission locale des Villes du Nord du Bois.....+ 5 000,00 €

Total subventions votées à la DM1 2026..... - 10 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-203-BF
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

ARTICLE 3 :

APPROUVE les opérations suivantes relatives aux provisions pour dépréciation des créances anciennes, retracées dans l'annexe IV-B3.1 du document budgétaire M57 ci-annexé, à savoir :

- Reprise de la provision 2025 pour dépréciation des créances anciennes du budget principal, pour un total de 78 367,22 € et autorise le Président à émettre un titre de recette au compte 7817 pour comptabiliser cette reprise,
- Constitution d'une nouvelle provision 2026 pour dépréciation de créances anciennes, d'un montant de 1 122,39 €, et autorise le Président à émettre un mandat de dépense au compte 6817 pour comptabiliser cette nouvelle provision.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

19 OCT. 2026

19 OCT. 2026

19 OCT. 2026